

Quelques articles tiré du Temps sur la relation entre l'Europe et la religion

Note sur la forme :

Le texte aligné à gauche en police 12 est une synthèse tirée directement des contenus des articles qui sont mentionnés.

Avec un retrait et en police 11 se trouvent des commentaires personnels et réaction au contenu des articles.

Le Temps, Lundi 17 août 2009, p.3 « Le dimanche, jour de shopping ? »

C'est la visite de Michelle Obama en France, qui a trouvé les magasins fermés un dimanche alors qu'elle voulait faire du shopping, qui fut le déclencheur. Sarkozy a dû appeler pour faire ouvrir les magasins, etc. (!)

Les Américains et les Chinois ne comprennent pas cette pratique européenne de fermeture le dimanche.

Suite à l'épisode de Michelle Obama, une nouvelle loi a été votée, qui autorise les commerces à être ouvert les dimanches dans 569 communes et centres touristiques.

En Europe

Un grand débat a lieu en Europe sur cette question.

La Grande-Bretagne, la Suède, la République tchèque et la Roumanie « ont adopté les régimes les plus libéraux d'Europe, sans grande levée de boucliers. »

En Allemagne la question n'est pas tranchée.

Berlin possède la législation la plus souple du pays. Ouverture des commerces 24h/24h en semaine autorisée et de plus 10 dimanches par ans. + D'autres périodes particulières.

« Principal opposant à cette libéralisation effectuée il y a trois ans, les Eglises. »

En Suisse

Plus de résistance est opposée. Même par les grands distributeurs Migros, Denner et Coop.

Il est intéressant de constater qu'il y a une réaction de la part des églises et de la part des syndicats. L'ordre traditionnel, fondée dans l'histoire chrétienne de l'Europe, se trouve en fait une garantie d'un jour de repos pour les employés et un jour où les familles peuvent être ensemble. (Il faut avoir congé le même jour). Les syndicats réagissent également par rapport au travail de nuit... qui dans une perspective théologique, peut aussi être critiqué comme non naturel...

Nous touchons ici à un point de la théologie de la Création et au rythme fondamental des 7 jours, tel qu'il est donné dans Genèse 1.

Le Temps, Jeudi 5 novembre 2009, p.9 « Questions à Claude Roche »

(Chef du Département valaisan de l'enseignement)

« Après la décision de la Cour européenne des Droits de l'homme de condamner le crucifix dans les établissements scolaires italiens sous le motif qu'il est à la fois contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions et au droit des enfants à la liberté de religion, le Parti socialiste du Valais romand se saisit du dossier. »

La gauche va dans le sens d'une lutte pour la disparition de l'héritage traditionnel en Suisse. Le principe fondamental de la démarche est bien entendu celui de l'Etat laïc.

« Contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions. » Cette affirmation est fautive, car :

1. Il reste toute la sphère privée où les parents sont libres d'éduquer leurs enfants comme ils veulent.
2. Les parents peuvent mettre leurs enfants dans d'autres structures que l'école publique s'ils ne sont pas content avec celle-ci.
3. (Et plus sérieusement) l'école publique, au niveau idéologique, véhicule déjà tout un contenu anti-religieux ou du moins une vision non-religieuse des choses, qui est contraire à l'éducation que souhaite les parents croyants...

L'école ne peut pas être neutre. Ni le contenu des cours, ni les éventuels crucifix ne sont neutres...

Le Temps, Vendredi 6 novembre 2009, p.2 « Vade retro crucifix »

« Le débat sur la présence de crucifix dans les salles de classe a été relancé dans certains pays européens après la condamnation de l'Italie par la Cour européenne des droits de l'homme. »

Opposition de l'Eglise catholique. Le Vatican « C'est une sentence idéologique complètement myope ».

En Espagne, un groupe de laïc demande au gouvernement de retirer les crucifix.

Le concept de tolérance a changé...

L'épopée des crucifix montre clairement le puissance d'une décision de la Cour de justice de Strasbourg. Par un arrêt de jurisprudence, suite à une plainte individuelle en Italie, le débat enflamme de nombreux pays en Europe.

Les questions sont résolues par des « sentences » et non par le bon sens.

Ici nous trouvons la marque du nomocentrisme de Strasbourg. Les décisions n'ont plus lieu dans le corps social (local) mais dans une Cour de justice internationale, qui ne décide par pour l'Italie catholique, mais pour l'Europe laïque.

De manière générale l'Italie s'oppose.

Marque de son traditionalisme encore vivant.

Ceux qui sont heureux de la décision insistent sur le fait que les crucifix dans les classes viennent de l'époque fasciste.

La Stampa « Le crucifix est un symbole religieux et non politique ou sportif ; il identifie une religion précise, donc l'exposer dans les écoles fait violence aux fidèles de religions différentes ou aux athées. »

Tout est dans ce « donc » et sa logique profonde. La logique de se « donc » est celle de dire que la vue d'un symbole religieux dans un espace public est une « violence » pour celui qui n'adhère pas à cette religion.

A partir de ce fondement argumentatif, l'on peut bien entendu défendre l'initiative anti-minaret, disant que les minarets, symboles religieux très visibles, feraient violence aux convictions des non-musulmans. Et bien sûr, l'on pourrait dire de même pour les églises, qui sont elles aussi un reste du passé.

L'acte ultime de déploiement de cette logique serait la condamnation par le Cour du droit de conserver de manière visible dans les villes des édifices ecclésiastiques (par exemple les cathédrales). Mais pour l'instant, la Cour et toute les instances européennes défendent la préservation des églises comme patrimoine historique.

C'est que ce patrimoine historique n'en est pas encore venu à être perçu comme « faisant violence » à ceux qui sont contraints de le voir. La revendication d'une « freedom from seeing » est de plus en plus forte en Europe.

Bien entendu, il y a une vingtaine d'année, personne n'aurait pu imaginer une telle décision de la Cour contre les crucifix... et personne ne peut imaginer non plus aujourd'hui que la Cour et les institutions européenne en viennent à combattre radicalement le dimanche comme « discriminatoire envers les autres religions », les églises en tant que « symbole religieux monumentaux faisant violence aux personnes non chrétiennes et athées », la liberté des églises à refuser le sacerdoce aux femmes comme « contraire à l'égalité des chances dans la cadre du droit du travail », la liberté des églises à refuser des ministres homosexuels comme « discrimination coupable fondée sur l'orientation sexuelle », etc.

En toute franchise, je dois dire que je pense que les églises conservatrices, traditionnelles (catholiques, orthodoxes et certaines églises protestantes) vont être persécutées en Europe avant que cette génération ne passe.

L'Osservatore Romano cite pour sa part l'écrivaine Natalia Ginzburg qui écrivait en 1988 dans *l'Unità*, organe du Parti communiste italien : « Le crucifix ne génère aucune discrimination. Il est muet. » etc.

Il faut vérifier le contexte. L'idée est que ce que tout le monde acceptait, n'est plus accepté aujourd'hui.

Mon intuition est qu'il faudrait procéder à une étude diachronique profonde des discours et des décisions qui touchent les enjeux mentionnés plus haut. De cette manière apparaîtrait de manière éclatante l'évolution générale de la compréhension de la société et du changement rapide qui est en train d'avoir lieu. De cette manière, il serait possible d'anticiper l'évolution future...

C'est une mise en cause des racines chrétiennes des Droits de l'homme que cette décision de la Cour, toujours pour *l'Osservatore Romano*.

Nombreuses réactions, en Autriche par la presse, l'église catholique en Pologne, au Portugal contre la décision de la Cour.

Le Temps, Jeudi 5 novembre 2009, p.3 « Comment rompre l'isolement »

Article sur les relations bilatérales de la Suisse avec l'Europe.
Le Traité de Lisbonne change la donne.

Le nombre de décisions prises à la majorité (qualifiée) va faire changer plus rapidement l'acquis communautaire.

La Commission exige de la Suisse la reprise automatique de cet acquis. La Suisse refuse.

De facto, l'acceptation de cette exigence ferait de la Suisse un (quasi) membre de l'UE, n'ayant simplement pas le droit de participer au processus de décision.

Le Parlement européen va recevoir plus de pouvoir au travers du Traité de Lisbonne.

Etant donné que c'est le Parlement européen qui, de manière générale, prenait les options les plus contraires au Christianisme (ex. homosexualité, Mont Athos, éducation purement laïc, etc.) il est à craindre que les changements de société dans le sens de la laïcité s'accélèrent et que la pression sur les États conservateurs (Grèce en particulier, Italie, etc.) s'accroisse. Cette pression pourrait même prendre une tournure juridique par le biais des Droits de l'homme. La Commission, qui elle aussi freinait le Parlement dans ses velléités anti-traditionnelles, devra apprendre à composer avec un Parlement renforcé dans ces prérogatives.

La Cour de Strasbourg va demeurer un garant d'équilibre d'une interprétation plus traditionnelle des Droits de l'homme. Pourtant, la force de la tendance politique dominante, les compétences accrues du Parlement, vont à mon avis exercer un pouvoir gravitationnel sur les décisions de la Cour, et infléchir celles-ci (même si elles seront sur le mode de la résistance) dans le sens d'une plus grande laïcité et d'une plus grande acceptation de toutes les hédonismes.

La tendance générale est claire et ceux qui résistent ne font que résister, mais n'ont pas le pouvoir d'infléchir le mouvement général, qui est très puissant. Les seuls acteurs principaux sont les États et leurs intérêts économiques et politiques dépendent tellement de l'Europe qu'ils ne pourront que se plier, dès qu'ils subiront une pression réelle, ce qui ne manquera pas d'arriver tant leur « traditionalisme » étant resté stable, sera devenu inacceptable pour l'interprétation autorisée officielle des Droits de l'homme telle qu'elle est en train de se constituer par petits glissements successifs.

En Suisse, les partisans de l'adhésion à l'UE sont minoritaires. « Une modeste cohorte »

Mais si un jour les milieux économiques trouvent leurs intérêts dans l'adhésion plutôt que dans la voie bilatérale (par ce que l'Europe fera pression), alors tout pourrait basculer...

Tout-à-fait d'accord avec cette analyse. De même que les intérêts économiques vont prévaloir dans le rejet de l'initiative contre l'exportation d'armes, de même ils sont les seuls à pouvoir infléchir la politique suisse vers l'adhésion.